



**Programme d'action complémentaire  
avec le Conservatoire Botanique**

**Rapport n° CP/2014/461**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Le Département est membre du Groupement d'Intérêt Public Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) auquel il apporte une contribution pour son programme d'actions annuel. Pour 2014, en sus du programme d'actions, il est proposé d'attribuer une aide complémentaire pour l'appui apporté par le CBA au suivi des mesures compensatoires.

Le Conseil Général du Bas-Rhin est le maître d'ouvrage des contournements de Molsheim et de Soufflenheim. Ces deux dossiers ont fait l'objet de mesures compensatoires (déplacement d'espèces végétales, préservation d'espaces naturels abritant des populations de ces mêmes espèces...). Ces mesures engendrent des actions de suivi de ces plantes et des milieux qui les abritent.

Pour certains aspects, il est nécessaire de s'appuyer sur les compétences d'un acteur institutionnel comme le Conservatoire Botanique d'Alsace, en particulier sur les protocoles de transfert et sur la définition d'une stratégie de conservation.

En complément à la délibération du 3 mars 2014 sur le programme d'actions 2014, il est donc proposé un programme d'action complémentaire sur deux dossiers :

- le suivi des œillets transférés sur les parcelles achetées et gérées par le Département dans le cadre de la déviation de Soufflenheim, ainsi que l'élaboration d'un cadre de gestion,
- la cartographie des habitats et de leur état de conservation des milieux concernés par les mesures compensatoires du contournement de Molsheim (projet d'ENS et d'APPB).

Ces actions ont été prévues pour l'année 2014 et chiffrées à 13 000 €.

Après transfert des crédits correspondants, il est proposé de soutenir cette action du Conservatoire Botanique d'Alsace à hauteur de 13 000 €.

En cas d'accord de votre part, les crédits suivants seront à prélever sur l'enveloppe budgétaire correspondante :

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 22808                          | 65-65738-738    | 40 500,00 €                                      | 13 000,00 €                       | 13 000,00 €      |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

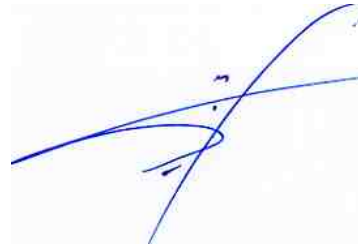
*- décide d'attribuer au Conservatoire Botanique d'Alsace une subvention complémentaire d'un montant de 13 000 € pour les projets liés aux mesures compensatoires de Soufflenheim et Molsheim.*

*Les modalités de versement sont les suivantes : 80% lorsque la délibération d'attribution de cette subvention complémentaire sera rendue exécutoire et 20 % à la fin de l'année sur présentation de justificatifs de dépenses et d'activité.*

*La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer, le moment venu, l'avenant à la convention financière 2014 joint en annexe.*

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL